Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20261007-D2026_148-DE

ville de BOURGUEIL

DEPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
Arrondissement de CHINON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le 7 octobre à 20h00, les membres du conseil municipal de la commune de Bourgueil, légalement convoqués le 1er octobre 2026, se sont réunis à la salle du conseil municipal de Bourgueil, sous la présidence de Monsieur Benoît BARANGER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 20
Nombre de conseillers votants : **25**

Présents : Benoît BARANGER, Emmanuelle VEILLE, Jean-Baptiste THOUET, Magali L'HERMITE, Thierry GASNIER, Marie-Aude BOURDIN, Frédéric ROCHE, Catherine ECHAPT, Gilles PELLÉ, Jackie FORASTIER, Nicole LOIRE MOREAU, Sylvie JACOB, Francis SIREAU, Nadine LEROYER, Catherine TENDRON, Yannick TRITT, Philippe FAISANT, François LAUBIE-BOUCHON, Cécile PICHOT, Lise VEILLE.

Absents excusés ayant donné pouvoir :
M. Alain JAMET a donné pouvoir à M. Frédéric ROCHE
M. Frédéric BLANC a donné pouvoir à M. Gilles PELLÉ
Mme Laurie CHARLE a donné pouvoir à Mme Catherine TENDRON
Mme Cécilia PATARD a donné pouvoir à M. Jackie FORASTIER
M. Jocelyn RAULOT a donné pourvoir à Mme Catherine ECHAPT

Absents :
Joris BOSSÉ, Yoann GUILLONNEAU

Secrétaire de séance : Madame Catherine TENDRON est désignée pour remplir cette fonction.

D2026_148 ECOLE DE MUSIQUE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE DE L'ECOLE DE MUSIQUE DE BOURGUEIL A LA COMMUNE DE GIZEUX – ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027
Rapporteur : Madame Marie-Aude BOURDIN, adjointe en charge des Affaires culturelles

EXPOSÉ DES MOTIFS
Pour des contraintes de planning, un élève de l'école de musique municipale de Gizeux est amené à suivre son cours à l'école de musique de Bourgueil.

Dans le but de permettre la dispense de ce cours de musique par un professeur de l'école de musique de Gizeux, également employé par l'école de musique de Bourgueil, il est proposé que la commune de Bourgueil mette gratuitement à sa disposition les locaux de l'Ecole de musique municipale de Bourgueil, situés Place du Mail Orye, de façon hebdomadaire, selon les termes de la convention ci-après annexée.

Au vu de ces éléments,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
CONSIDERANT la nécessité, pour un élève de l'école de musique de Gizeux, de pouvoir suivre les cours à l'école de musique de Bourgueil.

Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré, par 25 voix POUR, à l'unanimité :

❒ **APPROUVE** les termes de la convention de mise à disposition gratuite des locaux de l'Ecole de musique de Bourgueil, Place du Mail Orye (37440), à passer entre la commune de Bourgueil et la commune de Gizeux, dans le but d'y dispenser des cours de musique pour l'année scolaire 2026/2027, telle que ci-annexée,
❒ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 037-213700313-20261007-D2026_148-DE

ANNEXE :
Convention de mise à disposition

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de la présente publication par voie d'affichage.
Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet http://www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance le 7 octobre 2026

Certifié exécutoire compte tenu de
La publication ou notification le :

La secrétaire de séance
Catherine TENDRON

MAIRIE DE BOURGUEIL 37140

Le Maire,
Benoît BARANGER

MAIRIE DE BOURGUEIL 37140